



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

RÈGLEMENT 19-504

RÈGLEMENT 19-504 CONCERNANT LA TARIFICATION APPLICABLE AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 18-493

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités d'établir par règlement une tarification pour l'utilisation de ses biens, ses services et ses activités;

CONSIDÉRANT QUE certains tarifs des services offerts par la municipalité doivent être modifiés et/ou spécifiés;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement a fait l'objet d'un avis de motion et d'une présentation du projet lors de la séance ordinaire du 19 novembre 2019;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denis Larouche
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'il soit statué et ordonné par règlement du Conseil de la Ville de Chapais et il est, par conséquent statué et ordonné comme suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent projet règlement.

ARTICLE 2 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement a pour but d'établir la tarification des biens, des services et des activités de la Ville de Chapais.

ARTICLE 3 : PAIEMENT DES TARIFS

- 0.1. Un service qui a été rendu et qui est facturé doit être payé dans les trente (30) jours de la date de la facturation;
- 0.2. Le non-paiement du montant exigé par une facturation émise en vertu du présent règlement est soumis à un intérêt de 11 % par année;
- 0.3. Toute dépense engagée par la Ville pour le recouvrement d'une facture impayée s'ajoutera au montant dû à la facturation.

ARTICLE 4 : TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS

4.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE



4.1.1. Frais généraux

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document Noir et blanc (<i>demande d'accès à l'information</i>)	0,25 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document Couleur (<i>demande d'accès à l'information</i>)	0,50 \$ / page
Numérisation d'un document (<i>demande d'accès à l'information</i>)	0,50 \$ / page
Service d'assermentation	
Résident	Gratuit
Non-résident	5 \$ / serment

4.1.2. Location de salles (hôtel de ville)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle de conférence (<i>sans visioconférence</i>)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres	60 \$ / jour 30 \$ / demi-journée
Location de la salle de conférence (<i>avec visioconférence</i>)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	50 \$ / jour 25 \$ / demi-journée
Autres	100 \$ / jour 50 \$ / demi-journée
Location de la salle du Conseil	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres (à la journée seulement)	75 \$ / jour
<u>Location</u>	
Location projecteur et écran	35 \$ / jour
Location écran	10 \$ / jour
Location système audioconférence (<i>téléphone</i>)	15 \$ / jour



4.1.3. Location et vente de terrains municipaux

OBJET	TARIF (taxes incluses)
Location de terrains	
Location d'un terrain résidentiel (maison mobile) <i>(Aucune nouvelle location)</i>	410 \$ / année
Vente de terrains	
Vente d'un terrain commercial ou industriel	4 \$ / mètre carré
Vente d'un terrain résidentiel (maison mobile)	4 \$ / mètre carré
Vente d'un terrain résidentiel (maison unifamiliale)	12 \$ / mètre carré

4.1.4. Frais liées au Service d'urbanisme

La tarification relative à l'émission des permis et des certificats est définie dans le *Règlement numéro 01344-A relatif aux permis et aux certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.*

4.2. SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

4.2.1. Frais généraux

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Photocopie ou impression d'un document (Noir et blanc)	
1 à 25 copies	
26 à 50 copies	0,25 \$ / page
50 copies et plus	0,20 \$ / page
	0,10 \$ / page
Photocopie ou impression d'un document (couleur)	
1 à 25 copies	0,30 \$ / page
26 à 50 copies	0,25 \$ / page
50 copies et plus	0,15 \$ / page
Plastifiage de documents (organismes accrédités)	
8,5 X 11	2 \$ / page
8,5 X 14	2,50 \$ / page
Service de télécopie	
Première page	2,25 \$
Pages subséquentes du même document	0,25 \$
Service de numérisation	
Première page	2,25 \$
Pages subséquentes du même document	0,25 \$



4.2.2. Location des salles et des équipements du Centre sportif et communautaire

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle communautaire (à la journée)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	270 \$
Autres ¹	425 \$
<i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	
Location de la salle communautaire pour la tenue d'une activité de loisir offerte à la population	
Organisme local	20 \$ / heure
Location de la salle de réunion (avec visioconférence)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	Gratuit
Autres	45 \$ / jour 30 \$ / demi-journée
Location d'équipements (à même la salle communautaire)	
Cuisinette	40 \$ / jour
Projecteur et écran	40 \$ / jour
Système de son	40 \$ / jour
Écran sur pied (salle communautaire)	15 \$ / jour
Nappe en tissus	4 \$ / ch.
Housse de chaise	1 \$ / ch.
Rideau séparateur <i>(Gratuit pour les organismes mandataires et rabais de 50 % pour les organismes accrédités)</i>	55 \$ / ch.
<i>(Tarif majoré de 50% pour les non-résidents)</i>	
Location d'équipements (pour sortir)	
Chaises de plastique (orange)	1,50\$ / chaise / jour
Structure gonflable (organisme locale seulement)	250 \$ / jour

¹ Commerces, entreprises, industries, citoyens, etc.



4.2.3. Aréna

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Patinage libre	Gratuit
Location de glace	
Avec contrat annuel	90 \$ / heure
Sans contrat annuel	120 \$ / heure
Hockey mineur	Protocole d'entente
Commission scolaire de la Baie-James	Protocole d'entente
Tournois de hockey (<i>Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents</i>)	470\$ / jour
Activités loisirs offertes à la population par un organisme local	20 \$ / heure
Location de patinoire (saison estivale)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	210 \$ / jour
Autres <i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	700 \$ / jour
Autres	
Aiguillage de patins	5 \$ / paire
Location d'espace publicitaire (format 3 pieds X 4 pieds) <i>(Pour un format plus grand, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.)</i>	120 \$ / an

4.2.4. Piscine

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Bains	
Aquaforme	5 \$ / séance
Bain aqualongueur	5 \$ / bain
Bain libre	Gratuit
Location de piscine	
Club l'âge d'or	450 \$ / session
Commission scolaire de la Baie-James	Protocole d'entente
Location avec surveillants sauveteurs <i>(Tarif majoré 50 % pour non-résidents)</i>	115 \$ / heure

Formules Municipales No 5614-A-R (FLA 763) spécial



Règlement de la Ville de Chapais

Cours offerts	
Natation pour enfant (30 minutes, 1 fois/semaine)	45 \$ / session
Natation pour enfant (45 minutes, 1 fois/semaine)	55 \$ / session
Natation pour enfant (60 minutes, 1 fois/semaine)	65 \$ / session
<i>(Rabais de 5 \$ par enfant additionnel d'une même famille)</i>	
Cours de natation adultes (1 fois/semaine)	75 \$ / session
École de natation (1 fois/semaine)	55 \$ / session
École de natation (2 fois/semaine)	80 \$ / session
Cours privé de natation	55 \$ / 1 heure
<i>(Tarif des cours majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	
Location de casque de bain	1 \$ / bain

4.2.5. Curling

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de la salle (avec service de bar)	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	130 \$
Autres	210 \$
<i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	
Location de salle pour la tenue de réunion ou réception privée (sans service de bar) Les permis d'alcool personnels ne sont pas autorisés.	
Organisme mandataire	Gratuit
Organisme accrédité	60 \$ / jour
Autres	110 \$ / jour
<i>(Tarif majoré de 50 % pour les non-résidents)</i>	

4.2.6. Gymnase (École Le Fillon)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Droit d'entrée	
Étudiants	2 \$
Adultes	3 \$
Location du gymnase	30 \$ / heure
<i>(Tarif majoré de 25 % pour les non-résidents)</i>	



Règlement de la Ville de Chapais

4.2.7 Activités diverses

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Cours de gardiens avertis (Durée du cours : 12 heures) <i>(Tarif majoré de 25 % pour les non-résidents)</i>	50 \$ /cours

4.3 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.3.1 Location d'équipements

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Fichoir à égout manuel <i>(Location sur les heures d'ouverture des Travaux publics)</i>	25 \$ / jour
Fichoir à égout manuel <i>(Location hors des heures d'ouverture des Travaux publics)</i>	45 \$ / jour

4.4. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

4.4.1. Utilisation d'équipements

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Mousse de classe A et de classe B	Prix coutant majoré de 50 %
Coût de remplacement du matériel et des matériaux utilisé pour le colmatage ou la récupération de produits déversés et pour l'extinction d'un feu ou autre	Prix coutant majoré de 50 %
Autopompe	900 \$ / heure
Camion d'urgence (utilisé)	450 \$ / heure
<i>Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule s'étant rendu sur les lieux est applicable.</i>	

4.4.2. Utilisation de main d'œuvre (pompiers volontaires)

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Intervenant terrain	60 \$ / heure
Manipulation et nettoyage (s'il y a lieu) des équipements et des véhicules incendies, après l'intervention. <i>Dans tous les cas, un minimum d'une (1) heure par véhicule ou par membre du service s'étant rendu sur les lieux est applicable.</i>	60 \$ / heure



4.5. SERVICE DE CONTRÔLE CANIN

4.5.1. Licence et fourrière

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Médaille – acquisition (frais annuel)	25 \$ / chien
Médaille – renouvellement (frais annuel)	10 \$ / chien
Chiens en fourrière	30 \$ / jour 1 20 \$ / jours suivants

4.6. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE

4.6.1. Livre

OBJET	TARIF (taxes en sus)
Location de livres (nouveau-tés)	2 \$ / livre
Retard de livre (par jour)	0,25 \$ / livre

4.7. TARIFICATION ÉCOCENTRE

4.7.1. Résident ou propriétaire admissible

TARIFICATION ÉCOCENTRE DE CHAPAIS

MATIÈRE	TARIFICATION			
	Résident ¹	Non-résident	ICI ² ou ML ³	Entrepreneur ⁴
CRD ⁵ (0 à 1 m ³)	Gratuit	85 \$ / m ³	20 \$ / m ³	20 \$ / m ³
CRD ⁵ (1 m ³ et plus)	20 \$ / m ³	85 \$ / m ³	20 \$ / m ³	20 \$ / m ³
Encombrants non-métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Encombrants métalliques	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Appareils réfrigérants avec halocarbures	Gratuit	50 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Carton	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Matériaux ferreux et non-ferreux	Gratuit	60 \$ / m ³	Gratuit	Gratuit
Pneus sans jante (inférieur à 48,5')	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Pneus avec jante (inférieur à 48,5') - voiture	5 \$ / unité	20 \$ / unité	5 \$ / unité	5 \$ / unité
Pneus avec jante (inférieur à 48,5')- camion	10 \$ / unité	30 \$ / unité	10 \$ / unité	10 \$ / unité
Ampoules fluocompactes / néon	Gratuit	2 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Produits électroniques	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Béton (format maximal 1' X 1')	Gratuit	10 \$ / unité	Gratuit	Gratuit
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Gratuit	2 \$ / litre	Gratuit	Gratuit

Légende

1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie
2- ICI	Industries, commerces, institutions
3- ML	Multilogements
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant bardeaux d'asphalte)



4.8. TARIFICATION DÉPÔT BBA

4.8.1. Tarification

TARIFICATION DÉPÔT BBA

MATIÈRE	TARIFICATION			
	Résident ¹	Non-résident	ICI ² ou ML ³	Entrepreneur ⁴
Brique, béton asphalte	20 \$ / m ³	75 \$ / m ³	20 \$ / m ³	20 \$ / m ³

Légende	
1- Résident	Chapais ou la zone du GREIBJ desservie
2- ICI	Industries, commerces, institutions
3- ML	Multilogements
4- Entrepreneurs	Entrepreneurs en construction pour un client de Chapais ou de la zone du GREIBJ desservie
5- CRD	Construction, rénovation, démolition (incluant bardeaux d'asphalte)

ARTICLE 5 : ABROGATION DES DISPOSITIONS ANTÉRIEURES

Le présent règlement abroge le règlement numéro 18-493 ayant pour objet la tarification applicable aux services offerts par la Municipalité.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière

Avis de motion: 19 novembre 2019

Projet de règlement : 19 novembre 2019

Adopté:

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Kathy Tremblay, adjointe administrative, certifie par la présente, qu'un avis public concernant le règlement **19-504 concernant la tarification des activités et de certains biens et services municipaux de la Ville de Chapais** et abrogeant le règlement 18-493 a été affiché :

Hôtel de Ville [145 boul. Springer] :
Poste Canada [124 boul. Springer] :
Site officiel [www.villedechapais.com] de la Ville de Chapais :

Kathy Tremblay
Adjointe administrative